

Evreux lundi 21 novembre à 14h00 à l'Hôtel du Département

Facture d'énergies : le Département conventionne avec ERGF et GRDF

Le Département de l'Eure, représenté par Jean Louis Destans, et ERDF et GrDF, représentés par Hubert Le Goupil, ont renouvelé leur partenariat visant à coordonner l'information aux familles en difficulté.

Depuis l'ouverture totale du marché de l'énergie au 1^{er} juillet 2007, les activités de distribution et de fourniture d'énergie sont séparées. La distribution est assurée par Gaz réseau distribution France (GRDF) et Electricité réseau distribution France (ERDF).

Les différentes dispositions légales voulues par le législateur depuis le 31 mai 1990 définissent les missions du Département en matière d'aide aux plus démunis. Le rôle du Département consiste notamment à accompagner les personnes ou familles qui rencontrent des difficultés au regard du paiement de leurs factures d'énergie.

Lors de la session plénière du 1^{er} février 2007, les élus du Conseil général ont rappelé leur attachement au rôle et aux missions de service public d'ERDF et de GRDF et plus particulièrement en ce qui concerne l'accueil et l'orientation des publics en difficultés.

Dans ce contexte, les conventions de partenariat que le Département élabore chaque année avec ERDF et GRDF visent à coordonner les pratiques d'information et d'orientation des familles les plus vulnérables. L'objectif est d'assurer à l'ensemble des foyers la continuité de la fourniture des énergies nécessaires à la bonne utilisation d'un logement en facilitant aux familles les plus en difficulté l'accès aux dispositifs de droit commun.

Ces conventions de partenariat viennent compléter les dispositions du volet énergie du fonds solidarité habitat (FSH).

C'est ainsi que lors des contacts pris, les agents d'ERDF et de GRDF restent porteurs des valeurs de service public et acteurs de la proximité avec l'usager.

A ce titre, ils devront :

- Apporter aux familles les informations relatives aux règles applicables et au rôle de l'ensemble des acteurs dans le marché ouvert,
- Orienter vers le fournisseur concerné pour les questions relatives au contrat,
- Rappeler l'existence de la tarification de première nécessité pour l'électricité et du tarif social pour le gaz,
- Informer les publics les plus en difficultés sur l'existence d'aides sociales.

Afin de faciliter ce travail de proximité et d'information, les services du Département fourniront à ERDF et à GRDF les coordonnées de leurs quatre unités territoriales d'action sociale ainsi que leur territoire d'action. Ils proposent également d'assurer une fois par an ou à chaque changement de législation concernant les dispositifs d'aide une information aux agents chargés de superviser l'ensemble des intervenants de terrain des deux filiales.

ERDF, filiale d'EDF, en tant que gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, a pour mission d'assurer l'exploitation, le développement et l'entretien du réseau de distribution d'électricité.

GrDF (Gaz réseau Distribution France) est une filiale indépendante du groupe GDF SUEZ, née de la filialisation de la distribution.

Principal opérateur du réseau de distribution de gaz naturel en France, avec 46 000 salariés, GrDF exploite le plus long réseau d'Europe : 188 600 km de canalisations.